

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
14 février 2020
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 5^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 18 octobre 2019, à 10 heures

Président : M. Mavroyiannis (Chypre)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Terzi

Sommaire

Déclaration du Président de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale

Point 137 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 135 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2020 (*suite*)

Missions politiques spéciales (suite)

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 10.

Déclaration du Président de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale

1. **M. Muhammad-Bande** (Président de l'Assemblée générale) place une grande confiance dans les membres de la Cinquième Commission, du Bureau et du secrétariat et sait que les travaux de la Commission progresseront au cours de la présente session. L'incidence de ces travaux ne saurait être surestimée. Les décisions prises par la Commission déterminent la capacité de l'ONU de s'acquitter des mandats dont elle est investie par les États Membres et servent de guide pour les travaux à exécuter au titre des trois principaux piliers de l'action de l'Organisation : la paix et la sécurité ; le développement ; les droits de la personne. En outre, les décisions de la Commission sont le reflet de l'engagement collectif des États Membres de partager la charge financière associée aux activités prescrites à l'ONU et de financer celles-ci. Le Président compte que le consensus continuera d'être la pratique de la Commission pour la prise de décisions.

2. Les membres de la Commission ont sans nul doute pleinement conscience qu'il est nécessaire de faire preuve de plus de diligence et de coopération à l'heure où l'ONU passe d'un budget biennal à un budget annuel, ce qui représente un changement en profondeur. L'Assemblée générale a décidé qu'il fallait redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'aboutissement dans les délais impartis des travaux de la Commission consacrés au projet de budget-programme et au projet de plan-programme pour 2020 y contribuera notablement, car l'Organisation sera alors en bonne position pour atteindre les objectifs de développement durable. Le Président et son équipe suivront les délibérations de la Commission et se tiennent prêts à lui apporter leur appui pour qu'elle puisse mener à bien ses importants travaux.

3. L'ONU fait face à une crise de liquidités. Le Président souhaite joindre sa voix à celle du Secrétaire général et demander à tous les États Membres d'appuyer l'Organisation en honorant leurs engagements et obligations, conformément au barème des quotes-parts établi pour le financement du budget. De son côté, chaque délégation doit faire tout son possible pour que le pays qu'elle représente s'acquitte de ses responsabilités. Le Président ne doute pas qu'en œuvrant de concert, les Membres parviendront à répondre aux attentes de tous.

Point 137 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/74/501)

4. **M^{me} Pollard** (Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) dit que, depuis la présentation de la situation financière de l'ONU à la troisième séance de la Commission, le 11 octobre 2019, le nombre d'États Membres ayant versé l'intégralité de leur contribution au budget ordinaire est demeuré le même (131), mais que les versements reçus depuis cette date ont porté à 40 le nombre d'États Membres ayant versé l'intégralité de leur contribution au budget des opérations de maintien de la paix, à 107 le nombre de ceux qui ont versé l'intégralité de leur contribution au budget des tribunaux internationaux et à 38 le nombre de ceux qui ont versé l'intégralité de leur contribution à toutes les catégories de budget. En outre, des contributions au budget ordinaire ont été reçues de trois États Membres, des contributions au budget des opérations de maintien de la paix ont été reçues de cinq États Membres et un État Membre a effectué un versement au titre d'une opération de maintien de la paix pour la période hors mandat.

5. **M. Katkhuda** (Observateur de l'État de Palestine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe est profondément préoccupé par l'aggravation de la crise de liquidités qui pèse sur le budget ordinaire. Le Fonds de roulement et le Compte spécial ont été entièrement épuisés pour la deuxième année consécutive et l'Administration a dû recourir une fois de plus à des emprunts sur les comptes de missions de maintien de la paix terminées, une pratique budgétaire qui n'est ni judicieuse ni durable. Le Groupe a étudié dans un esprit constructif et de bonne foi les propositions de mesures propres à atténuer la crise de liquidités qui ont été faites par le Secrétaire général. Malheureusement, il ne s'est pas dégagé de consensus à leur sujet. Le Groupe se dit prêt à étudier toute autre proposition susceptible d'être présentée ultérieurement, tout en rappelant qu'elle devra être de nature durable et reposer sur une pratique budgétaire saine, mais aussi qu'elle ne devra pas se traduire par une charge financière plus élevée pour les pays en développement, ce qui serait injuste étant donné que leur capacité de paiement est moindre en termes relatifs.

6. Le Groupe exprime son appréciation aux États Membres qui ont versé l'intégralité de leur quote-part et à ceux qui ont réduit le montant de la part non acquittée de leur contribution. Il est sensible à la situation des États Membres qui ne sont pas en mesure d'honorer leurs obligations financières pour des raisons indépendantes de leur volonté. Il n'en reste pas moins

fermement convaincu que toute retenue délibérée et unilatérale sur sa quote-part par un État Membre ayant la capacité de payer est inacceptable, en particulier lorsqu'il le fait de façon répétée dans le but d'exercer une influence politique. À l'heure actuelle, quelque 76 % des contributions au budget ordinaire non acquittées et plus de la moitié de l'ensemble des sommes dues à l'ONU sont le fait d'un seul État Membre, qui persiste à se prévaloir de ses privilèges spéciaux alors que la méthode de détermination du mode de financement de l'Organisation a déjà été aménagée à son bénéfice de manière extrêmement favorable.

7. Ce comportement irresponsable a contribué à la crise actuelle et obligé l'Organisation à prendre des mesures strictes, dont certaines auront des répercussions sur l'exécution des mandats. Le Groupe est préoccupé par l'incidence prévisible de ces mesures sur le pilier Développement, et plus particulièrement sur les travaux du Département des affaires économiques et sociales, des commissions économiques régionales et de certains lieux d'affectation et bureaux des Nations Unies, sur la présence d'entités des Nations Unies dans des pays en développement, ou encore sur le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les conséquences pour la publication et la distribution des communications adressées à l'ONU par les États Membres sont une autre source de préoccupation. Ces communications, qui portent souvent sur des enjeux politiques et de sécurité importants et pour lesquels le temps est compté, doivent être rendues disponibles le plus tôt possible, au minimum en anglais.

8. S'agissant des opérations de maintien de la paix, le Groupe estime encourageant que les mesures approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/307](#) sur l'amélioration de la situation financière des Nations Unies donnent déjà des résultats perceptibles. Il se félicite également que le Secrétaire général se soit déclaré résolu à autoriser le plus rapidement possible des engagements de dépenses au bénéfice des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police ; il faut accorder une priorité élevée à l'optimisation des remboursements trimestriels.

9. Il existe une solution simple à la crise de liquidités : chaque État Membre doit payer intégralement sa quote-part, dans le délai prescrit et sans conditions, car aucun degré de flexibilité des mécanismes budgétaires ne peut compenser l'absence pure et simple de ressources financières. En attendant, le Secrétariat doit améliorer l'exécution du budget dans son ensemble et renforcer la responsabilisation de telle

sorte que l'argent des contribuables des États Membres soit utilisé aussi efficacement que possible.

10. **M. Arbeiter** (Canada), prenant la parole également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que grâce à la mise en place d'une trésorerie commune pour les opérations de paix et à l'envoi sur une base désormais annuelle des avis de mise en recouvrement, l'Organisation est mieux à même de satisfaire à ses obligations vis-à-vis des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. S'agissant en revanche du budget ordinaire, la situation de trésorerie empire. Le projet de budget-programme pour 2020 inclut le financement de l'action à mener pour les mandats d'envergure, nouveaux ou élargis, prescrits par les organes intergouvernementaux, notamment le renforcement de l'appui à l'accomplissement des objectifs de développement durable ainsi qu'à la formation et au perfectionnement du personnel dans l'optique des réformes, et des ressources y sont prévues pour trois mécanismes d'enquête. Pourtant, la pénurie de trésorerie compromet déjà la capacité de l'ONU de s'acquitter des mandats qui lui sont confiés, de payer son personnel et d'employer du personnel non fonctionnaire pour exécuter les activités budgétisées, tout comme elle menace la mise en œuvre du programme de réforme du Secrétaire général en cette première année critique, du fait qu'elle détourne l'attention des responsables des améliorations opérationnelles concrètes qu'il conviendrait d'apporter, au Siège comme sur le terrain. Dans ces conditions, il est essentiel que tous les États Membres s'acquittent de leurs obligations financières vis-à-vis de l'Organisation.

11. Malheureusement, le nombre d'États Membres qui n'ont pas encore réglé l'intégralité de leur quote-part et le montant des sommes dues à l'Organisation sont en augmentation par rapport à la même période en 2018, malgré les multiples avertissements qui ont été lancés au sujet de l'incidence probable de ce phénomène sur l'exécution des mandats. Il est désormais demandé que les dépenses des missions politiques spéciales soient alignées sur les liquidités disponibles, d'où un décalage par rapport la perspective dessinée dans le budget-programme. Les délégations commencent elles-mêmes à ressentir les répercussions de cette situation sur l'action qu'elles mènent ; en effet, l'appui du Secrétariat est rationné et les activités normales de l'Assemblée générale sont entravées. Cette conjoncture qui n'est pas idéale offre aux délégations l'occasion d'apporter des améliorations à leurs méthodes de travail et d'économiser ainsi des ressources précieuses. Un certain nombre d'États Membres ayant versé leur quote-part pour l'année au titre des opérations de maintien de la paix, le volume des liquidités à la disposition de

l'Organisation s'en trouve augmenté. Toutefois, si cette mesure prise par quelques-uns est utile et appréciée, elle ne peut se substituer au versement de l'intégralité de sa quote-part par chaque État Membre dans les délais impartis.

12. Les trois délégations continuent d'appuyer le Secrétaire général, qui a demandé qu'on fasse preuve de flexibilité budgétaire dans le but de régler les problèmes systémiques sous-jacents qui contribuent au déficit de liquidités. En effet, la combinaison de la rigueur budgétaire et d'un déficit notable de liquidités s'est déjà traduite par un retard dans l'exécution des activités prescrites et il est donc nécessaire d'y remédier pour rendre possible la mise en œuvre complète et efficace de l'ensemble de ces activités. Les États Membres ne peuvent laisser cette situation persister, pas plus qu'ils ne doivent s'en accommoder.

13. **M. Gonzato** (Observateur de l'Union européenne), prenant la parole également au nom de l'Albanie, du Monténégro, de la République de Macédoine du Nord et de la Serbie (pays candidats), de la Bosnie-Herzégovine (pays du processus de stabilisation et d'association) et de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que l'Union européenne est profondément préoccupée par la crise de liquidités à laquelle l'ONU fait face. Chaque année, la situation empire, les déficits de trésorerie intervenant de plus en plus tôt, se prolongeant pendant des périodes de plus en plus longues et ayant des répercussions de plus en plus profondes, avec pour conséquence que la direction ne se concentre plus tant sur l'exécution des mandats et la mise en œuvre des objectifs de développement durable que sur la gestion des liquidités et sur la recherche de solutions de trésorerie permettant à l'Organisation de survivre au jour le jour. Cette situation risque de compromettre l'efficacité de celle-ci. Les États Membres qui n'ont pas réglé leur quote-part doivent en faire leur priorité absolue ; chaque État Membre doit verser l'intégralité de sa quote-part dans les délais impartis et sans conditions.

14. Les efforts déployés par le Secrétariat pour gérer ses ressources de façon rationnelle et efficace, afin qu'il soit possible de poursuivre l'exécution des mandats, sont bienvenus. Il faut rechercher des gains d'efficacité supplémentaires et reconnaître certains des avantages tirés de la réforme. Au cours de la deuxième partie de la reprise de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, en juin 2019, les États membres de l'Union européenne ont montré qu'ils étaient prêts à adopter des mesures devant permettre au Secrétaire général de gérer ses budgets de façon plus stratégique tout en maintenant les normes de transparence et de responsabilisation les plus strictes. Il est regrettable qu'un consensus n'ait pu

se dégager au sujet des propositions concernant le budget ordinaire. De nombreux aspects du processus budgétaire nuisent à une gestion efficace, et ont également pour conséquence de faire empirer une situation de trésorerie déjà difficile. Le fonctionnement du Fonds de roulement et des autres fonds de réserve doit continuer de faire l'objet d'un examen minutieux, de telle sorte qu'ils soient adaptés au contexte actuel.

15. L'Union européenne note avec préoccupation l'accroissement du nombre des contributions au budget des opérations de maintien de la paix qui ne sont pas réglées, ainsi que la diminution du montant total des liquidités disponibles. À un moment où l'ONU est sollicitée toujours plus fréquemment pour répondre à des problèmes naissants, les États Membres doivent s'acquitter de leurs obligations financières envers elle et lui permettre d'exécuter les mandats qui lui sont confiés. L'Union européenne se félicite d'apprendre que les décisions prises en juin 2019 ont contribué à rendre plus prévisible la situation de trésorerie pour ce qui est du budget des opérations de maintien de la paix et à rendre plus réguliers les versements destinés au personnel en tenue. L'exécution des mandats doit toujours constituer la priorité essentielle. La Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doit servir de guide pour les travaux de la Commission, car un financement, des résultats et une application du principe de responsabilité ancrés dans la durée font partie intégrante d'un maintien de la paix efficace. S'agissant des tribunaux internationaux, pour que la situation de trésorerie actuelle – plus positive – se maintienne jusqu'à la fin de 2019, il faudra que les États Membres continuent d'honorer leurs obligations financières.

16. Fermes défenseurs des principes du multilatéralisme, les États membres de l'Union européenne sont déterminés à fournir les ressources nécessaires pour que l'Organisation s'acquitte de ses mandats. La responsabilité d'assurer la bonne santé financière de l'ONU est partagée par les États Membres et l'Organisation elle-même. L'Union européenne, dont les membres versent collectivement la contribution financière la plus élevée à l'ONU, a pour priorités la promotion d'une assise financière solide et stable pour l'Organisation et l'appui aux réformes du Secrétaire général.

17. **M. Gafoor** (Singapour), prenant la parole également au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que l'Association est profondément préoccupée par la situation financière de l'ONU, et en particulier par l'état très alarmant du budget ordinaire. Lors de la deuxième partie de la reprise de la soixante-troisième session, l'ASEAN a

appuyé des mesures visant à atténuer la gravité de cette situation, comme la proposition tendant à ce que le Compte spécial soit reconstitué à hauteur du montant prélevé sur ce Compte, à savoir 63,2 millions de dollars. Il est regrettable qu'un consensus ne se soit pas dégagé sur cette question.

18. La solution la plus simple et la plus efficace reste le versement par chaque État Membre de sa quote-part, en intégralité et dans les délais impartis. Il s'agit là d'une obligation juridique inscrite dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'une obligation morale pour les États Membres, qui doivent fournir au Secrétaire général des ressources adéquates pour l'exécution des mandats qu'ils ont approuvés. Malheureusement, ils manquent à ces deux obligations. Les répercussions de la crise de liquidités sur l'action menée par l'Organisation sont évidentes pour tous. Le moment est venu pour chaque État Membre de faire preuve d'une volonté politique plus ferme et d'un plus grand sens des responsabilités envers la communauté internationale, en s'acquittant de ses obligations financières vis-à-vis de l'ONU.

19. L'ASEAN est sensible aux difficultés réelles auxquelles certains États Membres font face, qui ne sont pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations financières pour des raisons indépendantes de leur volonté, et elle félicite ceux qui tentent de le faire en dépit de telles difficultés. Certes, la part des États membres de l'ASEAN dans les contributions destinées à l'Organisation est en augmentation, mais ces États restent fermement déterminés à s'acquitter de leurs obligations financières. Ils demandent donc aux autres États Membres de réaffirmer leur appui au Secrétaire général au titre de l'action qu'il mène et de renouveler leur engagement envers l'ONU et le multilatéralisme.

20. **M. Ammann** (Suisse), prenant la parole également au nom du Liechtenstein, dit que les deux pays continueront d'honorer leurs obligations financières envers l'ONU. Ils sont déterminés à verser l'intégralité de leurs quotes-parts respectives dans les délais impartis et encouragent les autres États Membres à faire de même. Ces deux dernières années, des mesures décisives ont été prises pour renforcer l'efficacité de l'ONU, au moindre coût. Toutefois, les progrès réalisés demeurent insuffisants pour ce qui est du budget. Si les mesures adoptées en ce qui concerne les opérations de paix et l'expérimentation d'un exercice annuel pour le budget ordinaire sont bienvenues, l'absence de consensus au sujet des autres mesures proposées au titre du budget ordinaire a abouti à une situation financière très inquiétante et à une aggravation des problèmes liés à l'absence de liquidités. Il faut agir à cet égard sans plus de délai. La méthode d'établissement et le cadre réglementaire applicables au budget sont obsolètes, et

certaines faiblesses structurelles doivent être corrigées ; il est essentiel de donner au Secrétaire général, chef de l'administration, une plus grande marge de manœuvre pour la gestion du budget, à commencer par l'autorité voulue pour réaffecter les ressources entre chapitres du budget en fonction de l'évolution des besoins, dans le respect de la transparence et de l'application du principe de responsabilité vis-à-vis des États Membres. Les délégations de la Suisse et du Liechtenstein défendent fermement le multilatéralisme. Elles ont conscience du rôle central que joue l'ONU dans le cadre de l'action menée pour relever les défis de portée mondiale et demande aux États Membres de doter l'Organisation de ressources adéquates pour qu'elle soit en mesure d'exécuter les mandats qui lui sont confiés.

21. **M^{me} De Armas Bonchang** (Cuba) dit que l'aggravation des problèmes de liquidités de l'Organisation ne saurait être ignorée. Une fois encore, le Secrétaire général doit demander aux États Membres de régler à l'Organisation les sommes qu'ils lui doivent, alors qu'il s'agit là d'une obligation pour eux. Indépendamment des mesures adoptées par la Commission au cours de la précédente session de l'Assemblée générale, le montant des arriérés des États Membres dépasse de loin celui de leurs contributions. Chaque État Membre doit verser sa quote-part intégralement, dans les délais et sans conditions. Il faut toutefois tenir compte des circonstances propres à certains pays en développement qui ne sont pas en mesure d'honorer leurs obligations financières bien qu'ils aient la volonté politique de le faire.

22. Grâce aux mesures approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution **73/307**, les opérations de maintien de la paix vont se poursuivre, bien que certains États Membres n'aient pas réglé leur dû. Il est toutefois alarmant de constater que le déficit de trésorerie au titre du budget ordinaire est maintenant supérieur de 230 millions de dollars à ce qu'il était il y a exactement un an. Cette situation n'est pas due à la rigidité structurelle propre aux modalités d'exécution du budget, comme d'aucuns l'ont prétendu, mais aux retards enregistrés dans le versement par certains États Membres de leur quote-part ; le montant total reçu au 4 octobre 2019 ne représentait que 70 % des sommes mises en recouvrement, contre 78 % un an plus tôt. La délégation cubaine salue les efforts déployés par le Secrétariat pour faire des économies à tous les titres possibles, mais elle est préoccupée par les répercussions de la situation actuelle sur le personnel de l'Organisation et sur le fonctionnement des processus intergouvernementaux.

23. Les États-Unis d'Amérique sont responsables au premier chef de la situation financière critique de l'ONU. Bien qu'ils rappellent régulièrement aux autres

États Membres que leur contribution financière à l'Organisation est la plus élevée, ils restent redevables de 800 millions de dollars au titre du budget ordinaire – soit 72 % du montant total des arriérés dus par les États Membres – et d'un peu plus de 2 122 millions de dollars au titre du budget des opérations de maintien de la paix – soit 50 % du montant total des arriérés. L'absence de telles ressources a des conséquences très réelles, puisque la capacité de l'Organisation d'assurer la tenue d'événements importants, comme les réunions de haut niveau de l'Assemblée générale, mais aussi de protéger la vie de ceux qui servent dans les zones de conflit, s'en trouve réduite. Les États-Unis demeurent inébranlés par ces considérations et continuent de soumettre l'ONU à un chantage financier. Plutôt que d'allouer des ressources par l'entremise de l'Assemblée générale, organe démocratique universel, ils choisissent de consacrer plusieurs millions de dollars à des programmes et à des activités extrabudgétaires dans le but d'être seuls à contrôler l'utilisation faite de ces fonds. Le fait que les États-Unis se plaignent du montant de leur quote-part est révoltant, sachant qu'ils paient déjà beaucoup moins qu'ils ne le devraient compte tenu de leur capacité financière, et qu'ils tirent des relations commerciales que leurs sociétés entretiennent avec l'ONU et de la présence de l'Organisation sur le territoire des États-Unis des bénéfices dont le montant a été évalué à quelque 1 640 millions de dollars à la fin de 2018.

24. Cuba apprécie les témoignages d'estime qu'elle a reçus pour avoir honoré ses obligations financières à l'égard de l'ONU. Elle l'a fait bien qu'elle se heurte à des problèmes imputables à l'embargo économique, commercial et financier que lui imposent les États-Unis depuis 57 ans. Cette politique obsolète empêche parfois Cuba de verser sa quote-part à l'ONU et à d'autres organisations internationales. À l'heure où le Gouvernement des États-Unis d'Amérique semble renforcer cet embargo, la population et le Gouvernement de Cuba ont choisi de ne pas se couper du monde, mais plutôt d'épouser le principe du multilatéralisme et, à cette fin, font tout ce qui est en leur pouvoir pour apporter leur petite contribution à l'ONU.

25. **M^{me} Baatarsuren** (Mongolie) observe qu'à l'heure où le multilatéralisme est remis en question, tous les États Membres devraient s'employer à renforcer le rôle joué par l'ONU et à stimuler son dynamisme. La délégation mongole apprécie les initiatives de réforme prises par le Secrétaire général, tout comme sa détermination à obtenir des résultats sur le terrain. Tous les États Membres doivent appuyer l'action qu'il mène à cet égard. On doit prendre acte des difficultés financières que connaît l'Organisation, mais il faut aussi

espérer que les mesures d'austérité qui en résultent n'auront pas de répercussions sur les délibérations de la Commission. La santé financière de l'ONU repose uniquement sur la volonté des États Membres d'honorer leurs obligations financières dans les délais impartis. La délégation mongole exprime son appréciation aux États Membres qui ont versé l'intégralité de leur quote-part et à ceux qui se sont efforcés de réduire le montant de leurs arriérés. Pour sa part, la Mongolie a réglé sa contribution au budget ordinaire dans les délais. Il faut garder en tête que le mandat de l'ONU continue de s'élargir, alors même que les sommes allouées à son budget ordinaire diminuent. La délégation mongole se félicite d'entendre que, quels que soient les problèmes de trésorerie de l'Organisation, le Secrétaire général est déterminé à engager les dépenses nécessaires au remboursement des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, aussi rapidement que possible. Elle ne doute pas que le Secrétaire général attachera une priorité élevée à l'optimisation des remboursements trimestriels.

26. **M^{me} Kalamwina** (Zambie) dit que le ralentissement économique mondial a eu une incidence négative sur l'économie zambienne, dont le taux de croissance pour 2019 devrait diminuer pour atteindre 2 %, contre un taux de croissance effectif de 3,7 % en 2018. Des conditions climatiques adverses, en particulier de faibles précipitations pendant la saison des pluies de 2018/19, ont eu une incidence sur la production agricole et d'électricité ; à son tour, la faible production d'électricité a eu des effets en cascade sur d'autres secteurs. La croissance a également pâti du recul de la production de cuivre, dû à la chute des prix et de la demande à l'échelle mondiale. Une situation de trésorerie tendue pose également des problèmes. Dans ce contexte, la Zambie continue d'éprouver des difficultés à s'acquitter pleinement et dans les délais de ses obligations financières vis-à-vis de l'ONU. Compte tenu de la lenteur du rythme de la croissance de l'économie mondiale et des économies nationales, la délégation zambienne estime qu'il ne faut pas apporter de modifications à la méthode actuelle de calcul des montants mis en recouvrement auprès des États Membres, pas plus qu'à leur niveau. Néanmoins, elle souhaite souligner qu'il est nécessaire que les États Membres versent l'intégralité de cette quote-part dans les délais prescrits.

27. **M. Kakanur** (Inde) constate que certains essaient de minimiser la crise de liquidités actuelle, qui a des répercussions tant sur le budget ordinaire que sur celui des opérations de maintien de la paix, mais que ses effets vont s'aggravant. En 2019, pour la première fois, le Comité des commissaires aux comptes a examiné la situation de trésorerie du budget ordinaire et il a établi

un rapport à cet effet [(A/74/5 (Vol. I)]. Les constatations du Comité font apparaître une détérioration progressive des quatre ratios financiers correspondant au budget ordinaire. Les commissaires aux comptes devraient continuer à examiner l'incidence de la crise de liquidités, notamment sur le budget alloué au maintien de la paix. À cet égard, en 2019, le Secrétaire général a de nouveau eu recours à des fonds détenus dans les comptes d'opérations achevées – c'est-à-dire destinés au remboursement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents – pour payer les traitements de fonctionnaires de l'Organisation. En conséquence, 27 pays fournisseurs de contingents, dont 17 font partie du Groupe des 77 et de la Chine, parmi lesquels l'Inde, attendent encore d'être remboursés. L'orateur compte que ce problème sera examiné et réglé sur tous les plans.

28. Les mesures d'austérité annoncées une semaine plus tôt par le Secrétaire général constituent un encouragement à utiliser les ressources de façon plus judicieuse, mais soulèvent des questions fondamentales quant à la raison d'être de l'ONU. Le fait d'emprunter sur le Fonds de roulement, sur le Compte spécial et sur les comptes de missions de maintien de la paix clôturés ne semble pas avoir suffi à combler le déficit de liquidités. Du fait que 70 % du budget ordinaire est consacré aux dépenses de personnel, notamment les traitements – déterminés sur la base du principe Noblemaire, trop généreux –, on sent monter de l'inquiétude, peut-être pour la première fois, parmi les fonctionnaires de l'Organisation, qui craignent de ne pas être payés. Il incombe aux États Membres de faire en sorte que la situation financière actuelle ne persiste pas. Les initiatives telles que le parc solaire Gandhi récemment inauguré, ensemble de panneaux solaires donné par l'Inde et installé sur le toit du bâtiment du Siège de l'Organisation, pourraient y contribuer.

29. Seuls 131 États Membres ont réglé l'intégralité de leur quote-part au titre du budget ordinaire pour l'année en cours. L'Inde, pays en développement, a non seulement versé l'ensemble de sa quote-part en temps voulu mais elle a également versé une partie des montants qui seront mis en recouvrement au titre du budget ordinaire et du budget des opérations de maintien de la paix futurs. Cela n'a pas été chose facile compte tenu de l'étendue des besoins du pays en matière de développement et de l'augmentation de 13 %, au titre de la période 2019-2021, du montant de sa quote-part en application du barème établi pour le budget ordinaire. Le Gouvernement indien estime qu'une solution durable à la crise de liquidités ne sera trouvée que lorsque les États Membres commenceront à honorer leurs

obligations financières vis-à-vis de l'ONU en intégralité et dans les délais impartis.

30. **M^{me} Senewiratne** (Sri Lanka) dit que le Secrétariat doit rechercher des moyens de régler la crise de liquidités qui aillent au-delà de l'imposition de mesures d'austérité. En particulier, il doit obtenir des États Membres qu'ils règlent leur quotes-parts respectives. Malheureusement, le niveau actuel des arriérés de versement est plus élevé qu'à la même époque en 2018. Il faut sans plus attendre mettre un frein à cette tendance. Le versement des quotes-parts dans les délais garantira la prévisibilité de l'exécution des mandats confiés à l'Organisation. Pour sa part, Sri Lanka a réglé ses quotes-parts dans les délais impartis malgré les nombreuses priorités nationales qu'il lui fallait prendre en compte.

31. À l'heure où l'ONU réalise la transition d'un budget biennal à un budget annuel, il est tout aussi important que le Secrétariat utilise les ressources reçues des États Membres d'une manière plus efficace, impartiale et transparente. Si la transition offre de nouvelles possibilités pour l'Organisation d'améliorer ses processus budgétaires, les procédures établies, qui ont fait leur preuve et ont facilité dans le passé les échanges constructifs au sujet du budget, ne doivent pas être négligées. Il convient de rationaliser non seulement le budget, mais aussi les dépenses de personnel – dans toutes les catégories. La prestation de services aux États Membres doit être prise en compte dans ce processus. Il faut s'attacher à remédier à l'incapacité actuelle d'appliquer les procédures et cadres juridiques en vigueur, respecter les normes minimales acceptées et répondre aux communications en temps opportun de sorte que les problèmes qu'elles soulèvent puissent être réglés efficacement.

32. Si l'oratrice appelle l'attention sur ces questions, c'est que Sri Lanka a récemment été soumise de manière injuste à une procédure douteuse par le Département des opérations de paix. Celui-ci a décidé unilatéralement de prendre des mesures punitives contre Sri Lanka, violant ainsi un mémorandum d'accord conclu avec un pays souverain et remettant en cause la décision d'un chef d'État. Le Secrétariat n'a toujours pas répondu officiellement aux communications écrites qui lui ont été adressées à ce sujet il y a plus d'un mois ; ces communications formelles sont importantes, en ce qu'elles évitent la confusion et les interprétations erronées susceptibles de se faire jour lorsque des informations sont transmises verbalement. Il est nécessaire de veiller à ce que de telles erreurs ne deviennent pas systématiques et à ce que les règles déontologiques en vigueur au sein de l'Organisation soient préservées.

33. Depuis 1960, Sri Lanka contribue régulièrement au budget des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais son gouvernement souhaite savoir si un État Membre peut réduire le montant de sa contribution à concurrence de la réduction du nombre de soldats qu'il déploie. La délégation sri-lankaise attend avec intérêt de recevoir des éclaircissements sur ce point, ainsi que des réponses aux communications qu'elle a adressées au Département des opérations de paix.

34. La délégation sri-lankaise est sensible aux assurances données par le Secrétaire général qu'il sera procédé aux remboursements auxquels peuvent prétendre les États Membres fournisseurs de contingents et de matériel, et ce dès que possible lorsque les fonds seront disponibles. Toutefois, il incombe également à l'Organisation d'honorer ses obligations vis-à-vis des soldats de la paix qui doivent être remplacés, au point de rapatriement. En dernier lieu, il est important de veiller à ce que le système de paiement de l'ensemble des montants dus au titre du maintien de la paix soit prévisible.

35. **M. Fu Daopeng** (Chine) dit que des ressources financières adéquates et prévisibles constituent la garantie matérielle que les mandats confiés à l'Organisation et les activités qu'elle a programmées sont mis en œuvre. La Chine appuie donc l'action menée pour que le budget de l'ONU soit maintenu à un niveau approprié et pour obtenir que la situation financière de l'Organisation soit saine et viable. La clé du règlement de la crise de liquidités actuelle qui touche le budget ordinaire est le versement intégral, dans les délais, de leurs quotes-parts respectives par les États Membres. En application du nouveau barème, les quotes-parts de la Chine aux titres du budget ordinaire et du budget des opérations de maintien de la paix ont augmenté respectivement de 52 % et 49 %. Néanmoins, en tant que pays en développement responsable et deuxième contributrice au budget ordinaire et au budget des opérations de maintien de la paix, la Chine a versé en 2019 – dans le délai prescrit et sans conditions – quelque 335 millions de dollars au titre du budget ordinaire, c'est-à-dire l'intégralité du montant qui lui était demandé, et 1 135 millions de dollars au titre du maintien de la paix. Tous les États Membres devraient suivre cet exemple, en particulier ceux qui ont les moyens de payer. De son côté, le Secréariat doit exécuter l'ensemble du budget de manière plus efficace, renforcer la discipline financière en vigueur au sein de l'Organisation et réaliser des économies tout en gagnant en efficacité. Ce sont là des exigences fondamentales en matière de gestion du budget. La délégation chinoise a pris note des mesures d'austérité instaurées par le

Secrétaire général. Elle souhaite souligner que, compte tenu de la crise de liquidités qui touche le budget ordinaire, le Secréariat doit prendre des mesures propres à garantir que les mandats prescrits seront exécutés.

36. **M. Ahmad Tajuddin** (Malaisie) dit qu'à l'heure où l'ONU vit sa pire crise de liquidités depuis plusieurs années, la persistance de l'incertitude financière contraint le Secréariat à gérer les dépenses sur la base de la trésorerie disponible, plutôt que dans l'optique de l'exécution des programmes, et à se concentrer davantage sur les apports que sur les résultats. La délégation malaisienne déplore que le nombre d'États Membres ayant payé leur quote-part à ce stade soit inférieur à ce qu'il était en 2018 au même moment. Une fois encore, le Secréariat doit compenser le déficit en prélevant des avances sur les comptes d'opérations de maintien de la paix terminées. Il est inacceptable que l'ONU se trouve dans une situation financière si précaire en raison du non-versement de leur quote-part par des pays censés contribuer au premier chef au financement de son fonctionnement. Les États Membres en question devraient honorer leurs engagements financiers et verser l'intégralité de leurs quotes-parts respectives, dans les délais et sans conditions. Par ailleurs, il est vital que les fonds reçus soient utilisés de la manière la plus efficace et la plus rationnelle possible et en toute transparence. Compte tenu de l'état déplorable des finances de l'Organisation, il est nécessaire d'adhérer plus strictement à la discipline budgétaire.

37. **M^{me} Norman-Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays versera le plus gros de sa quote-part actuelle, tant au titre du budget ordinaire qu'à celui du budget des opérations de maintien de la paix, avant la fin de 2019. Il a récemment versé 180 millions de dollars au titre du budget ordinaire et prévoit un versement supplémentaire de 96 millions de dollars dans les semaines à venir, ainsi que d'autres versements en novembre. Il a versé plus de 600 millions de dollars au titre du budget des opérations de maintien de la paix depuis le début de l'année. Globalement, les États-Unis demeurent le pays qui contribue le plus à l'ONU, avec près de 10 milliards de dollars répartis entre sa quote-part et ses contributions volontaires à l'échelle du système. Les montants dus au titre du budget ordinaire et, dans une certaine mesure, du budget des opérations de maintien de la paix, procèdent de la différence entre les exercices budgétaires respectifs de l'ONU et des États-Unis. Depuis 35 ans, les États-Unis effectuent leurs versements au titre du budget ordinaire après le 1^{er} octobre. Les États Membres ne doivent pas être induits en erreur par ceux qui souhaitent déformer les faits.

38. L'oratrice ajoute que sa délégation a pris note des mesures présentées par le Secrétaire général pour réduire les niveaux de dépenses. Certaines de ces mesures, ainsi qu'une gestion stratégique des ressources, devraient être la pratique normale de l'Organisation. Celle-ci ne peut continuer à préserver le statu quo sans égards pour une enveloppe et des contraintes budgétaires. Comme le Secrétaire général l'a lui-même déclaré, la situation dans laquelle se trouve le budget ordinaire a de multiples origines et les versements tardifs d'États Membres ne sont pas l'unique raison des difficultés financières actuelles.

39. Les États-Unis appuient fermement nombre des propositions avancées par le Secrétaire général pour régler les problèmes de gestion du budget auxquels il se heurte et lui donner l'autorité et la flexibilité dont il a besoin pour gérer efficacement les ressources. Ils se félicitent que, plus tôt dans l'année, l'Assemblée générale ait pris des mesures spécifiques positives pour améliorer la gestion financière, s'agissant en particulier des opérations de maintien de la paix. Cela a rendu possible l'établissement de quotes-parts à l'échelle d'une année et la réduction des montants dus aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Les États-Unis continueront à chercher des moyens d'apporter leur appui au Secrétaire général pour qu'il puisse s'acquitter des tâches qui lui incombent en sa qualité de chef de l'administration de l'ONU.

40. **M. Kadiri** (Maroc) dit qu'en conséquence du déficit de liquidités dont pâtit le budget ordinaire, l'ONU a épuisé ses réserves et que sa situation financière demeure précaire. Cela a des répercussions négatives sur l'exécution des mandats approuvés par les États Membres et sur la mise en œuvre des réformes audacieuses du Secrétaire général. Les nombreuses mesures prises par celui-ci pour remédier à la situation actuelle témoignent de sa détermination à rendre l'Organisation efficace et efficiente, et à même de relever les défis du moment. Le Maroc appuie pleinement l'action menée par le Secrétaire général pour régler les problèmes de liquidités et d'ordre structurel qui compromettent l'action de l'Organisation. De leur côté, les États Membres doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour que le système multilatéral continue de fonctionner correctement. Le Maroc compte parmi les premiers pays qui ont payé l'intégralité de leur contribution au budget ordinaire et il a versé une part substantielle de sa quote-part au titre du budget des opérations de maintien de la paix, ainsi que l'ensemble des sommes dont il était redevable au titre des tribunaux internationaux. Il appelle tous les États Membres à honorer pleinement leurs obligations de manière à garantir la stabilité financière de l'Organisation et à lui

permettre d'exécuter les mandats qu'ils lui ont confiés. En dernier lieu, le budget-programme pour 2020 doit inclure les ressources nécessaires à l'exécution des divers programmes de l'Organisation.

41. **M^{me} Al-Raish** (Koweït) dit que son gouvernement apprécie les efforts déployés par le Secrétaire général pour améliorer la situation financière de l'ONU et convient, avec ceux qui ont exprimé ce point de vue, que la santé financière de l'Organisation dépend du versement par les États Membres de leurs quotes-parts respectives en intégralité et dans les délais impartis. Il est inacceptable d'attendre de l'ONU qu'elle exécute les divers mandats qui lui sont confiés de façon efficace alors que la communauté internationale n'honore pas ses obligations financières vis-à-vis de l'Organisation. Le Koweït a déjà versé sa quote-part intégralement et en temps voulu et il demande à tous les États Membres de faire de même. La délégation koweïtienne se tient prête à examiner les propositions du Secrétaire général qui visent à remédier à la crise de liquidités et prie le Secrétariat de trouver une solution de financement qui ne contrevienne pas à l'Article 17 de la Charte, afin d'éviter que la situation actuelle ne se reproduise.

42. **M. Yamaguchi** (Japon) dit que la solution la plus simple et la meilleure pour régler les problèmes de liquidités actuels est que les États Membres paient leur quote-part intégralement et en temps voulu, comme le Japon l'a fait et continuera de le faire. Par ailleurs, le montant global du budget, y compris le montant des crédits supplémentaires, doit être limité de façon appropriée et effective et il faut rappeler aux États Membres que les ressources ne sont pas illimitées. En outre, pour garantir une situation financière saine pour l'ONU, il faut passer en revue les chevauchements de mandat et les derniers mandats en date doivent recevoir la priorité et être exécutés aussi efficacement et au meilleur coût dans les limites des ressources restreintes de l'Organisation. L'amélioration de la liquidité au titre du budget des opérations de maintien de la paix, à la suite de la décision prise par l'Assemblée générale d'autoriser les prélèvements d'avances sur les comptes de missions en cours, ainsi que l'envoi d'avis de mise en recouvrement sur une base désormais annuelle, facilitent le paiement rapide des soldats et des unités de police constituées. La discipline budgétaire est importante lorsque des délibérations sont menées aux fins de l'établissement des budgets, car l'objectif est d'allouer des ressources qui soient à la fois nécessaires et suffisantes pour l'exécution des mandats. Il faut consentir davantage d'efforts à ce titre.

43. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) dit que les arriérés d'un montant significatif qui sont dus par les États Membres au titre du budget ordinaire sont une

source de préoccupation. Le déficit de trésorerie dont pâtit le budget ordinaire est principalement dû au fait que certains États Membres ne versent pas leur quote-part intégralement et en temps voulu. Cela a des répercussions négatives sur les opérations de l'Organisation et remet en question les résultats escomptés de son action. Plutôt que de prendre des mesures strictes contre les débiteurs, le Secrétariat a décidé de faire des économies au détriment de délégations représentant les États Membres ayant versé leur contribution dans le délai imparti. Non seulement c'est une insulte au bon sens, mais c'est contraire aux Articles 17 et 19 de la Charte des Nations Unies ainsi qu'au Règlement financier et aux règles de gestion financières de l'ONU.

44. Le Secrétariat doit réclamer plus activement les sommes dues. En outre, le moment est venu de commencer à prendre des mesures ciblant les États débiteurs. Chacun sait que le Secrétariat doit des arriérés à des fournisseurs. Pourquoi ne réglerait-il pas en priorité les fournisseurs issus d'États Membres qui ont versé leur quote-part en temps voulu ? Il n'y a aucune raison que ces fournisseurs s'en ressentent. Une approche similaire doit être prise pour ce qui est de la gestion des ressources humaines. Plutôt que de suspendre le recrutement de tout nouveau fonctionnaire, mesure évoquée par le Secrétaire général mais qui n'a pas été requise par l'Assemblée générale, le Secrétariat pourrait ne suspendre que le recrutement de fonctionnaires issus d'États Membres qui n'ont pas réglé leur quote-part. Cela donnerait à réfléchir, en particulier lorsque des postes de responsabilité élevée seraient à pourvoir.

45. Le Secrétariat porte aussi une part de responsabilité dans la situation actuelle. Ces dix dernières années, les États Membres ont consacré plus d'un milliard de dollars au progiciel de gestion intégré, Umoja et à la mise en place des Normes comptables internationales pour le secteur public, mais les résultats attendus, à savoir plusieurs centaines de millions de dollars d'économie, ne sont pas matérialisés et l'Assemblée générale n'a toujours pas reçu le plan relatif aux avantages et aux économies qu'elle demande depuis plusieurs années.

46. Les difficultés auxquelles se heurte l'ensemble des délégations au Siège en conséquence des mesures d'austérité actuelle sont susceptibles d'entraîner des retards de paiement de la part des États Membres qui règlent leur quote-part dans les délais. Il est difficile de déterminer clairement la raison pour laquelle le Secrétariat a agi comme il l'a fait, d'autant plus que, dans le passé, il avait appliqué le Règlement financier et les règles de gestion financières avec flexibilité,

procédant au prélèvement d'avances sur les comptes d'opérations de maintien de la paix terminées lorsque le besoin s'en faisait sentir. Pourquoi a-t-il aujourd'hui choisi à la place de punir tous les États Membres indistinctement ? À titre d'exemple, en réponse à une demande d'installation d'une exposition de photographies dans le bâtiment du Siège, la délégation russe a été informée que, dorénavant, aucune exposition de mission permanente ne serait accueillie dans le bâtiment en raison de la situation financière. L'orateur se demande quelles économies cette mesure permettra de réaliser et pourquoi elle a été prise alors même que, selon le Secrétaire général, lui-même n'avait donné aucune instruction à cet effet. La délégation russe aimerait obtenir des éclaircissements sur ce point.

47. Compte tenu de la situation actuelle, la délégation russe est prête à examiner avec la Commission l'instauration d'un nouveau seuil pour l'imposition de mesures restrictives aux États Membres qui ont des arriérés. À l'heure actuelle, en vertu de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies, un État Membre ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. La délégation russe propose que lorsque les arriérés d'un État Membre atteignent la moitié de ce montant, il ne perde pas son droit de vote mais que sa participation aux activités de l'Organisation soit limitée, s'agissant notamment des achats et de la gestion des ressources humaines.

48. En dernier lieu, le Secrétariat devrait communiquer par écrit une ventilation par mois des économies qu'il espère réaliser au moyen de chaque mesure d'austérité imposée. Les montants obtenus ne seront pas comparables à celui des arriérés de certains États Membres et ne seront pas à la hauteur des répercussions des mesures prises sur les activités menées quotidiennement par l'Organisation.

49. **M^{me} Juul** (Norvège) dit que son pays promeut systématiquement le multilatéralisme, dont l'ONU est l'expression par excellence. Les États Membres ont besoin que l'Organisation soit efficace et utile, face aux défis du moment. Elle gère ses ressources financières de manière judicieuse, mais doit aussi disposer des moyens nécessaires pour exécuter les mandats qui lui sont confiés. Il est essentiel que les États Membres versent leurs quotes-parts respectives intégralement et en temps voulu pour que l'ONU conserve une bonne santé financière, ce qui dépend de l'apport de ressources prévisibles et stables qui lui permettent d'exécuter ses programmes dans des situations de plus en plus complexes sur le terrain. Les graves problèmes de liquidités auxquels l'Organisation fait face, en

particulier pour ce qui est de son budget ordinaire, sont donc alarmants. La Norvège, qui compte parmi les Membres fondateurs de l'ONU, prie donc instamment l'ensemble des États Membres de ne ménager aucun effort pour verser le montant total de leurs arriérés de contributions.

50. **M. Tavoli** (République islamique d'Iran) dit que, pour la première fois depuis la création de l'ONU, les arriérés de contribution de son pays approchent le seuil au-dessus duquel son droit de vote à l'Assemblée générale sera remis en question. Les raisons pour lesquelles il n'est pas en mesure de verser sa quote-part à l'ONU ne sont pas de son fait. La population iranienne est soumise à des mesures coercitives unilatérales et illégales en raison de la politique dite de pression maximale qui lui est imposée par les États-Unis. Ces mesures illicites ont même pour effet de restreindre l'accès de la banque centrale aux ressources financières détenues par le pays à l'étranger. En conséquence, on ne dispose que de ressources limitées pour répondre aux besoins élémentaires de plus de 83 millions de citoyens et de plus d'un million de réfugiés. En outre, il n'existe pas de dispositif fiable et stable pour transférer le montant des contributions de l'Iran au budget de l'ONU. La délégation iranienne prie donc la Commission, le moment venu, de se pencher sur les causes profondes de cette situation et de prendre la décision qui convient.

51. Après avoir plongé le Secrétariat dans une crise financière, les États-Unis, dont le montant de la quote-part est le plus élevé, certes, mais qui est le bénéficiaire de la remise la plus importante sur ce montant, a enfin décidé de payer un quart de sa contribution annuelle au budget ordinaire afin de permettre au Secrétariat de fonctionner pendant quelques jours supplémentaires. En vertu des règles en vigueur, les États-Unis pourraient prolonger la crise actuelle pendant plus d'une décennie sans faire aucun versement au budget ordinaire. La situation financière est telle qu'elle rejait sur le traitement des fonctionnaires. Il semble que le Secrétariat soit l'otage des États-Unis, soucieux d'imposer leurs objectifs politiques. Ces dernières années, la communauté internationale a été le témoin de nombre de cas de comportements irréguliers et inacceptables de ce pays, qui compromettent les accords et les organes internationaux. La menace à laquelle l'ONU fait aujourd'hui face est prévisible et évitable, mais il faut pour cela y apporter une réponse appropriée, sans délai.

52. **M^{me} Pollard** (Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) se dit rassurée de constater que les États Membres partagent la préoccupation profonde du Secrétaire général au vu de la situation financière

actuelle de l'ONU. De son côté, le Secrétariat comprend que les ressources des États Membres ne sont pas sans limite et qu'il est nécessaire de faire preuve de discipline budgétaire. De fait, le projet de budget-programme pour 2020 se traduit globalement par une croissance nominale nulle.

53. L'oratrice souhaite rappeler que l'Organisation fait face à une crise de liquidités, et non pas à une crise budgétaire, ce qui veut dire que le Secrétariat est contraint de fonctionner sur la base de la trésorerie disponible, plutôt que sur la base du montant des crédits approuvés. Du fait que les dépenses relatives aux postes représentent 75 % du budget ordinaire et que le Secrétaire général est résolu à verser les traitements, mais aussi à payer leur dû aux fournisseurs réguliers, le Secrétariat doit s'employer à réaliser des économies de trésorerie dans d'autres secteurs. Il n'est pas question de donner la priorité à certains programmes par rapport à d'autres, mais plutôt de veiller à ce que le personnel soit payé et à ce que les opérations menées par l'Organisation puissent se poursuivre au moindre coût. Dans ces circonstances, l'exécution des mandats subit des répercussions inévitables et le Secrétariat peine à donner effet à sa détermination à honorer le principe de la budgétisation axée sur les résultats. À la fin de l'année, toute sous-utilisation de crédits ouverts ne devra pas conduire à la conclusion que les ressources en question n'étaient pas nécessaires ; les programmes ont été approuvés par les États Membres et on attend du Secrétariat qu'il les mette en œuvre. L'oratrice ne doute pas que les membres de la Commission garderont ce principe à l'esprit lorsqu'ils détermineront le montant du budget de 2020.

54. Le Secrétaire général n'a pas donné d'instructions par rapport à chacune des mesures présentées pour remédier à la crise de liquidités. Toutefois, il a examiné la situation de trésorerie dans son ensemble et prié les fonctionnaires compétents du Secrétariat de déterminer des dispositions appropriées pour réduire les coûts au minimum. L'une des mesures arrêtées a été la réduction du nombre d'heures d'ouverture du bâtiment du Siège. L'organisation d'expositions nécessiterait qu'un accès soit ménagé en dehors des horaires d'ouverture actuels, ce qui entraînerait des coûts liés aux heures supplémentaires. Les mesures en question n'ont pas été prises à la légère ni avec précipitation. De fait, cela fait plus d'un an que le Secrétaire général insiste sur la détérioration de la situation financière de l'Organisation. Nous en sommes arrivés au point où les opérations ne peuvent se poursuivre comme avant. La situation fera bien sûr l'objet d'une surveillance continue et, chaque fois que ce sera possible, les mesures prises seront atténuées. Cela sera facilité par

l'accélération du rythme auquel les contributions seront reçues des États Membres.

55. L'oratrice s'efforcera de communiquer par écrit les informations demandées par le représentant de la Fédération de Russie. Toutefois, il est difficile de déterminer le coût des mesures prises pour combler le déficit qui résulte des arriérés dus par des États Membres. Les mesures en question ont été déterminées sur la base de l'examen de la trésorerie disponible et des prévisions de versement, fondées sur les renseignements communiqués par les États Membres et par les tendances observées dans le passé s'agissant desdits versements. Le Secrétariat fait de son mieux pour économiser la trésorerie compte tenu de la flexibilité limitée dont il dispose. Il faut espérer qu'il sera mis fin dès que possible à la situation actuelle, qui est difficile. Cela dépendra des États Membres.

56. **M. Ramanathan** (Contrôleur) dit que toutes les dépenses engagées par l'Organisation ne se traduisent pas par des décaissements au même rythme ; il arrive que des paiements soient effectués en l'espace de quelques heures, ou après plusieurs mois. En conséquence, il est aussi difficile de prévoir les sorties de fonds que l'arrivée des contributions. Toutefois, étant donné que le Règlement financier et les règles de gestion financière n'autorisent pas l'ONU à emprunter, si l'on constate un déficit de trésorerie dans le compte à partir duquel un paiement doit être fait, il est impossible d'y procéder. Par conséquent, le Secrétariat doit gérer la trésorerie en fonction des sorties de fonds anticipées.

57. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation comprend que le Secrétariat s'emploie à trouver une porte de sortie à la situation sans précédent qui est celle de l'Organisation. Toutefois, les mesures qu'il prend à cette fin doivent avoir été soigneusement évaluées, ainsi que les économies qu'elles sont censées entraîner. Plutôt que de se contenter d'informer les missions permanentes qu'elles ne peuvent plus organiser leurs expositions dans le bâtiment du Siège, le Secrétariat devrait expliquer dans quelles circonstances elles seront en mesure de le faire. La Mission permanente de la Fédération de Russie serait prête, par exemple, à prendre les dispositions voulues pour que les photographies qu'elle souhaite exposer puissent l'être pendant les horaires de travail normaux. Certes, l'orateur regrette de devoir soulever une question en apparence insignifiante, mais il pense donner là l'illustration d'un état de fait plus général.

Point 135 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2020 (suite)

Missions politiques spéciales (suite)

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions (A/74/6 (Sect. 3)/Add.4 et A/74/7/Add.4)

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (A/74/6 (Sect. 3)/Add.6, A/74/6 (Sect. 3)/Add.6/Corr.1 et A/74/7/Add.6)

58. **M. Ramanathan** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur les missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique III (A/74/6 (Sect. 3)/Add.4), dit que le montant des dépenses à prévoir pour 2020 au titre des neuf missions politiques spéciales relevant de ce groupe s'élève à 291,2 millions de dollars, montant en baisse de 5,6 millions de dollars par rapport à celui des crédits approuvés pour 2019.

59. Cette diminution résulte principalement de la réduction des ressources demandées au titre de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) à hauteur de 3,9 millions de dollars, en raison de la proposition de transfert de postes à Tripoli ; au titre de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, à hauteur de 3,9 millions de dollars, en raison de la fermeture prévue de quatre lieux d'affectation reculés ; au titre du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), à hauteur de 0,9 million de dollars, en raison de sa restructuration. Cette diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées au titre de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), à hauteur de 3,2 millions de dollars, en raison du déploiement de gardes des Nations Unies supplémentaires et de la création proposée de plusieurs postes ou emplois aux fins de l'exécution du mandat de la Mission en matière d'appui électoral.

60. Les projets de budget de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) et du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) seront présentés séparément, à une date ultérieure.

61. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.6 et A/74/6 (Sect. 3)/Add.6/Corr.1), le Contrôleur dit que leur montant total s'élève à 100,5 millions de dollars, en baisse de 5,3 millions de dollars par rapport au montant des crédits approuvés au titre de 2019. Cette diminution tient principalement au fait que les acquisitions de matériel de sécurité et informatique ont eu lieu pour la plupart en 2019 ; au recouvrement des coûts des services d'entretien et de sécurité, des services collectifs de distribution et des services d'évacuation des déchets fournis à l'équipe de pays des

Nations Unies ; au fait que les frais liés aux transpondeurs et à l'accès à Internet seront moins élevés, compte tenu des contrats actuellement en vigueur.

62. Compte tenu de la crise de liquidités à laquelle l'ONU fait face, les missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III et la MINUA ont été priées d'aligner leurs dépenses sur les prévisions de trésorerie. Pour éviter que l'Organisation ne s'enfonce un peu plus dans la crise, il a été demandé aux cadres de réduire les dépenses au titre des postes et autres objets de dépense.

63. **M. Terzi** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour 2020 au titre du groupe thématique III (A/74/7/Add.4), dit que le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général relatives aux militaires et au personnel de police des neuf missions politiques spéciales relevant du groupe pour 2020.

64. Dans un certain nombre de missions, certains postes temporaires sont vacants depuis plus de deux ans. Il convient d'examiner régulièrement en quoi les postes vacants de longue date demeurent nécessaires ; si leur maintien est souhaité, il faut le justifier. Le Comité consultatif ne doute pas que les postes en question seront pourvus dans les meilleurs délais et encourage les missions à prendre davantage de mesures en ce sens. En outre, il compte que le recrutement à des postes temporaires qui sont occupés de manière prolongée par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions sera mené à son terme sans plus tarder.

65. S'agissant du BINUGBIS et de la redéfinition de ses priorités dans le cadre du processus de transition en vue de sa liquidation prévue d'ici à la fin de 2020, le Comité consultatif prend note de la proposition de déclassement de certains postes temporaires et observe que l'expérience acquise lors de la liquidation récente de certaines missions de maintien de la paix offre la possibilité de déterminer des pratiques exemplaires et de systématiser les enseignements tirés, notamment en ce qui concerne les effectifs.

66. S'agissant de la MANUL, le Comité consultatif prend note des dépenses imprévues et des modalités d'organisation du travail liées aux conditions de sécurité en Libye, ainsi que des mesures prises par la Mission pour assurer la sécurité du personnel. Il compte que le Secrétaire général fournira des informations actualisées sur les conditions de sécurité et leurs incidences sur les dépenses, ainsi que sur le déploiement des effectifs et les modalités d'organisation du travail.

67. S'agissant des voyages officiels, le Comité consultatif regrette que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion ne soient toujours pas appliquées. Il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les cas où les voyages peuvent être mieux planifiés. S'agissant du partage des coûts, il compte que les accords existants permettront d'optimiser l'utilisation des ressources et d'assurer la transparence des coûts.

68. Présentant le rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme de la MANUI pour 2020 (A/74/7/Add.6), le Président du Comité consultatif dit que celui-ci recommande une réduction compte tenu de la tendance récente au dépassement des crédits ouverts au titre des dépenses opérationnelles, s'agissant en particulier des consultants et services de consultants, des installations et infrastructures, des transports terrestres, des opérations aériennes, des communications et de l'informatique, ainsi que des fournitures, services et matériels divers. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale des informations actualisées sur les dépenses effectivement engagées en 2019, lorsqu'elle examinera le présent rapport.

69. Le Comité consultatif regrette que la MANUI ne propose pas d'ajuster ses effectifs à la suite de l'examen des fonctions d'appui du pilier Développement et souhaite que des éclaircissements soient apportés concernant les effectifs nécessaires à la mise en œuvre intégrale de la réforme du système des coordonnateurs résidents et des dispositions pertinentes de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. Il formule des observations et recommandations sur le système des coordonnateurs résidents dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/74/7/Add.1).

70. **M. Mmalane** (Botswana), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que les missions politiques spéciales jouent un rôle essentiel en ce qu'elles favorisent la paix et la sécurité internationales grâce à des alertes rapides, à des activités de médiation, à la diplomatie préventive, à l'appui électoral aux bons offices et aux efforts de consolidation de la paix. Nombre de missions agissent dans des situations de conflit actif, ou d'après-conflit. En conséquence, il faut fournir aux missions des ressources adéquates pour qu'elles soient en mesure de s'acquitter des mandats complexes qui leur sont confiés efficacement et au meilleur coût.

71. Les ressources proposées pour 2020 pour les neuf missions relevant du groupe thématique III s'élèvent à 291 182 600 dollars, soit une diminution de 5 608 000

dollars (1,9 %) par rapport au montant des crédits approuvés au titre de 2019. Les ressources demandées pour 2020 au titre des militaires et du personnel de police pour les neuf missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III s'élèvent à 26 695 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 096 900 dollars (8,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019. Au total, le Secrétaire général propose 1 457 postes temporaires en 2020 pour les neuf missions, ce qui représente une augmentation nette de 23 postes. Il est proposé de modifier les effectifs de cinq des missions, à savoir le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), la MANUSOM, la MANUL et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Le Groupe cherchera à comprendre la justification de ces modifications et à mesurer leur incidence potentielle sur l'exécution des mandats.

72. Le Groupe exprime son appréciation aux missions pour les mesures qu'elles ont prises en vue de pourvoir aux postes temporaires vacants et prend acte des difficultés rencontrées pour ce faire, mais il faut accélérer ce processus de recrutement, qui doit s'achever promptement. En outre, le recrutement à des postes temporaires actuellement occupés par des membres du personnel bénéficiant d'une indemnité de fonctions, surtout pour des périodes prolongées, doit être mené à son terme sans délai.

73. La coopération avec d'autres entités, notamment avec les coordonnateurs résidents, les organismes, fonds et programmes et les partenaires extérieurs, dans le cadre des activités menées par les neuf missions en question est un facteur à prendre en compte. Le Groupe examinera de plus près les services et les effectifs du système des coordonnateurs résidents, notamment la division du travail et les capacités essentielles d'appui prévues dans le cadre du nouveau système des coordonnateurs résidents.

74. Abordant les questions intéressant les missions en général, l'orateur note que le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des 37 missions politiques spéciales appelées à poursuivre leurs activités s'élève à 643 875 000 dollars, dont un montant de 1 427 100 dollars qui correspond à la part du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice 2019/20 qui doit être prélevée sur le budget des missions politiques spéciales. Les questions concernant les missions en général qui intéressent le Groupe sont la transformation de postes temporaires en postes soumis à recrutement national, la méthode de calcul des coûts salariaux pour les missions politiques spéciales, les dotations en véhicules et en matériel informatique, les

opérations aériennes, les services de sécurité, les voyages et les services d'appui fournis par le Siège aux missions politiques spéciales. Le Groupe a l'intention d'examiner ces questions de près, dans le but de parvenir à des résultats représentatifs des intérêts de l'Organisation.

75. **M. Al-Dabag** (Iraq) dit que les missions politiques spéciales jouent un rôle essentiel pour l'accomplissement des objectifs de l'ONU. Sa délégation remercie les États Membres qui contribuent au financement de telles missions en général, et au financement de la MANUI en particulier. Son gouvernement continuera d'apporter son appui à la Mission dans l'exercice des tâches qui lui sont prescrites.

76. La MANUI doit être dotée des ressources financières nécessaires et gérer ses ressources humaines de façon appropriée afin d'être en mesure d'exécuter ses activités efficacement. Le Gouvernement iraquien ne sera pas favorable à quelque réduction que ce soit des ressources financières allouées à la Mission ni à l'élimination de postes soumis à recrutement national dans le cadre de la Mission. Mais de fait, il apparaît que le projet de budget de la MANUI pour 2020 est susceptible de compromettre la capacité de la Mission d'assumer ses responsabilités.

77. **M. Benhamida** (Libye) dit que sa délégation apprécie l'action menée par la MANUL et les efforts continus qu'elle déploie pour faciliter un règlement des crises politiques et sur le plan de la sécurité que traverse la Libye et pour unifier les institutions étatiques. À cette fin, il est important que la MANUL continue de communiquer et de coopérer avec les acteurs nationaux en Libye ; il faut garder en tête les priorités du Gouvernement d'entente nationale de la Libye et toujours se demander dans quelle mesure les activités de la Mission sont alignées sur ces priorités.

78. La délégation libyenne se félicite de la création d'un mécanisme visant à mettre fin au conflit en cours à Tripoli et à aboutir au retrait des forces hostiles de cette ville. La MANUL devrait être encouragée à pourvoir les postes administratifs et techniques en recrutant des nationaux libyens. La délégation libyenne compte que le montant des ressources financières allouées à la Mission sera accrue, afin qu'elle puisse exécuter ses activités à tous les niveaux. De son côté, le Gouvernement fera tout son possible pour faciliter l'action de la MANUL.

79. **M. Rugeles** (Colombie) dit que sa délégation apprécie la détermination des États Membres à appuyer le processus de paix dans son pays, comme en témoigne l'adoption unanime de la résolution [2487 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prorogé

le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Le Gouvernement colombien est résolument engagé à mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, la Mission étant responsable du suivi de la mise en application des aspects fondamentaux suivants de l'Accord : la réintégration politique, économique et sociale des membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) et la mise en œuvre de mesures de sécurité et de protection personnelles et collectives pour les ex-combattants ; la mise en place de programmes complets concernant les mesures de sécurité et de protection des communautés et des organisations aux niveaux local et régional.

80. Des progrès notables ont été accomplis dans la mise en application de l'Accord final, mais d'importants obstacles restent à lever. L'appui politique et financier continu de la communauté internationale est essentiel pour parvenir à la consolidation à long terme de la paix et de l'état de droit en Colombie. L'exécution effective du mandat de la Mission dépend en grande partie de l'allocation de ressources humaines et financières suffisantes. La délégation colombienne compte que la Commission appuiera pleinement la Mission afin que celle-ci puisse continuer à consolider la paix en Colombie.

81. **M. Bermúdez Álvarez** (Uruguay), prenant la parole également au nom de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, du Guatemala, d'Haïti, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou et de la République dominicaine, dit que les missions politiques spéciales jouent un rôle pivot dans le cadre de l'action menée par l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales, en fournissant un appui aux processus de paix, ainsi qu'une assistance à l'instauration de mécanismes de justice et à la consolidation de la paix sur le terrain. De telles missions doivent donc recevoir des ressources adéquates et prévisibles.

82. Les 13 délégations se félicitent de la résolution [2476 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de mettre en place, pour une période initiale de douze mois à compter du 16 octobre 2019, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti. Malgré les progrès accomplis par la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et celle qui l'avait précédée, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), des problèmes de taille subsistent, qui rendent nécessaires la présence sur place d'une mission politique solide, appuyée par un financement adéquat, avec pour tâche d'aider les autorités d'Haïti à parvenir à la stabilité, à la sécurité, à la mise en place d'institutions solides et au

développement durable. Pour jouer un rôle effectif en Haïti, l'Organisation doit tenir compte des facteurs multidimensionnels qui ont une incidence sur le développement du pays, notamment les changements climatiques et l'octroi d'une assistance humanitaire. L'établissement du Bureau intégré constitue un jalon historique dans un processus de longue haleine, mais le succès de son action dépendra de la solidarité de la communauté internationale et de l'adoption de décisions éclairées par la Commission.

83. Les 13 délégations saluent la résolution [2487 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a renouvelé le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour une année supplémentaire. Elles appuient l'action menée par la population et le Gouvernement colombien pour parvenir à la paix, ce qui exige la détermination de toutes les parties. À cet égard, la mise en œuvre de l'Accord final, modèle pour les négociations de paix dans le monde entier, est indispensable à l'édification d'une paix durable. L'appui continu de la communauté internationale à la Mission, notamment sous la forme d'un financement adéquat, est tout aussi essentiel. Les missions politiques spéciales jouent un rôle clé dans l'accomplissement des objectifs de l'Organisation en matière de paix et de sécurité. L'Assemblée générale devrait néanmoins examiner la question de leur financement.

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions (suite)

84. **Le Président** dit que M. Feldman (Brésil), parvenu au terme de sa période de service à la Mission permanente du Brésil, a démissionné de ses fonctions de Vice-Président de la Commission, avec effet le 18 octobre 2019. Conformément à l'article 105 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la Commission est invitée à élire une personne issue du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour le remplacer, pour le reste de la durée du mandat. Les États en question ont approuvé la nomination de M. Poggio Pádua (Brésil). En l'absence d'autres candidats, le Président comprend que la Commission souhaite procéder à l'élection par acclamation.

85. *M. Poggio Pádua (Brésil) est élu Vice-Président par acclamation.*

La séance est levée à 12 h 30.